Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Recu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le

ID: 064-200087567-20220906-CA20220906_02-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome

du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL

Siège: 29 cours du Comte de Cabarrus - 64100 BAYONNE

SEANCE DU 6 SEPTEMBRE 2022

<u>PRESENTS</u>: M. CURUTCHARRY, Président; Mmes CASTEL 1^{ère} Vice-présidente, ECHEVERRIA 2^{ème} Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL; MM. BROUCARET, IBARBOURE, MATON

EXCUSÉS: MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, KORDIAN

<u>POUVOIRS</u>: M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY ; M. ETCHEVERRY à Mme ECHEVERRIA

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme ECHEVERRIA

O/J N° 2 - COMPTE-RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE PRESIDENT EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

	M		présente	le	rapport	suivant	:
--	---	--	----------	----	---------	---------	---

Mes chers Collègues.

Il est rendu compte au Conseil d'Administration des décisions prises par Monsieur le Président en application des dispositions de l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

> 11 juillet 2022 : DEMATERIALISATION DOCUMENT UNIQUE

Considérant la volonté d'acquérir une application permettant de gérer et de dématérialiser la réalisation du Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels (DUERP) de la Régie Autonome – CRR Maurice Ravel, il a été conclu un contrat à compter du 1^{er} septembre 2022 avec la Société APAVE de gestion du DUERP à travers son application Pilot Santé Sécurité. Le contrat est conclu pour une durée de 3 ans. L'ensemble des prestations liées à la mise à disposition de l'application seront facturés 180 € hors taxe par mois.

Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.

Le Président, Antton CURUT

Envoyé en préfecture le 13/09/2022

Reçu en préfecture le 13/09/2022

Affiché le



ID: 064-200087567-20220906-CA20220906_02-DE

> 11 juillet 2022 : CONVENTION DE PRET AVEC LES MINUTES HEUREUSES

Il a été signé une convention de prêt d'une harpe avec la société Les Minutes Heureuses en vue de 3 concerts donnés du 19 au 21 juillet 2022 à Cambo les Bains et à Eauze. En contrepartie, la société Les Minutes Heureuses a versé à la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel la somme de 300 € TTC.

> 11 juillet 2022 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA FONDATION UDA IKASTAROAK

Il a été signé une convention de mise à disposition de locaux avec la fondation Uda Ikastaroak en vue des cours d'été du 15 au 22 juillet 2022 organisés dans les locaux du conservatoire à Bayonne. En contrepartie, la fondation Uda Ikastaroak a versé à la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel la somme forfaitaire de 2 177 € TTC.

> 25 août 2022 : CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT POUR LE CONSERVATOIRE

Il a été signé une convention d'application financière pour l'année 2022 avec le Département des Pyrénées-Atlantiques pour le Conservatoire. En contrepartie, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé à verser à la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel la somme de 136 800 € en deux fois : 80 % à la signature de la convention et le solde en fin d'année.

> 25 août 2022 : CONVENTION D'APPLICATION FINANCIERE AVEC LE DEPARTEMENT POUR L'ORCHESTRE

Il a été signé une convention d'application financière pour l'année 2022 avec le Département des Pyrénées-Atlantiques pour l'Orchestre Symphonique du Pays-Basque. En contrepartie, le Département des Pyrénées-Atlantiques s'est engagé à verser à la Régie Autonome du Conservatoire Maurice Ravel la somme de 14 000 € à réception de la convention signée par les deux parties.

DONT ACTE